



République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – Travail



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROJET AMRUGE (C2D)

TERMES DE REFERENCE pour les Bourses de stages de perfectionnement et les missions d'appui des partenaires universitaires français en Côte d'Ivoire

I - Contexte

La reconfiguration des offres de formation vise à corriger le manque de pertinence et améliorer la qualité des formations dispensées dans les universités et grandes écoles de Côte d'Ivoire. Le système LMD (Licence, Master, Doctorat), fondé sur le principe de l'organisation de l'enseignement supérieur en cycle de formation permettant aux apprenants d'avoir des diplômes opérationnels sur le marché de l'emploi, apparaît comme la meilleure réponse à cette préoccupation. C'est pourquoi, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire à travers le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique appuie toutes les initiatives tendant à mettre en œuvre dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche, ce système académique international qui a vocation à améliorer d'une part, la qualité et la pertinence des formations dispensées et d'autre part, à favoriser les échanges interuniversitaires et la mobilité des ressources humaines.

Pour répondre à cette nouvelle orientation, les universités et les grandes écoles sont actuellement dans une bonne dynamique de révision de leurs curricula avec in fine, une véritable refonte de la carte des formations au niveau national.

Toutefois, dans le processus du basculement intégral du système traditionnel vers le système LMD, on constate que les exigences en matière de conception et d'organisation des parcours de formation ne sont pas prises en compte.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, conscient de la complexité du de ce système académique, a prévu pour la mise en œuvre des activités du lot N°4 du projet **AMRUGE-CI** (Appui à la Modernisation et à la Réforme des Universités et Grandes Ecoles de Côte d'Ivoire) élaboré dans le cadre du Contrat de désendettement et Développement (**C2D**), le financement des bourses de perfectionnement des enseignants-chercheurs ivoiriens en France et des missions d'appui des partenaires universitaires français en Côte d'Ivoire.

En effet, la mise en place de parcours de formation à finalité professionnelle dans l'enseignement supérieur implique l'existence d'une masse critique de personnes ressources dans le corps enseignant qui pourront accompagner tout le processus d'ingénierie pédagogique.

Le renforcement des capacités des enseignants-chercheurs par des séjours de perfectionnement dans des établissements ayant déjà implémenté ce système académique est donc une opportunité que les institutions d'enseignement supérieur et de recherche devront saisir.

De la même manière, il est donné à ces institutions la possibilité d'inviter des enseignants-chercheurs des établissements partenaires pour des séjours d'appui aussi bien sur le plan académique, que de recherche.

II - Objectif

Il s'agit, en plus de l'appui apporté dans le cadre du lot N°1 du premier C2D dans la mise en œuvre des activités a été confié à l'AUF par le MESRS, d'une part, de renforcer le dispositif pédagogique en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'assurer la pérennité et la pertinence des filières de formations professionnelles et, d'autre part, d'apporter un appui au perfectionnement des enseignants-chercheurs des Universités et Grandes Ecoles publiques de Côte d'Ivoire.

Objectifs spécifiques

- 1) Renforcer le dispositif pédagogique en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'assurer la pérennité et la pertinence des filières de formations professionnelles.
- 2) Apporter un appui au perfectionnement des enseignants-chercheurs des Universités et Grandes Ecoles publiques de Côte d'Ivoire.

III - Constitution du dossier :

Le perfectionnement et /ou la formation des enseignants nationaux, auprès d'institutions françaises, seront réalisés en France.

Le dossier de candidatures à une bourse de stage de perfectionnement pour chaque enseignant-chercheur est constitué :

- d'un Curriculum Vitae du candidat à la bourse de stage :
- d'un document (3 pages maximum) présentant :
 - a. les objectifs et le programme du séjour de perfectionnement,
 - b. le domaine de compétences actuel de l'enseignant pressenti pour le perfectionnement,
 - c. les compétences visées à l'issue du séjour de perfectionnement,
 - d. le lieu et la durée du séjour (2 mois maximum),
 - e. la lettre d'invitation de la structure hôte en France,
 - f. un engagement de l'établissement d'origine visé par son plus haut responsable,

- g. un engagement de l'établissement d'accueil visé par son plus haut responsable.

IV - Modalités de sélection :

Cet appel à candidatures qui est diffusé sur le site internet officiel du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est également porté à l'attention des responsables des institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche pour en assurer une large diffusion auprès des candidats potentiels qui seront identifiés dans les entités universitaires. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au **15 février 2022 à 12 heures**. Les dossiers de candidatures seront transmis exclusivement par voie de messagerie électronique aux deux adresses suivantes :

**Monsieur Martial DOUABOU : martial.douabou.c2dps@gmail.com ;
Monsieur Fred Adam ZOCLI : adam.zocli.c2dps@gmail.com**

Sur la base d'une grille d'évaluation préalablement élaboré, le Jury présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique, se réunira pour évaluer les dossiers de candidatures et proposera à l'issue de l'évaluation une liste de candidats potentiels. La liste de ceux qui seront effectivement retenus sera tributaire du potentiel disponible en mois/bourses. **La mise en route des candidats devra impérativement se faire au plus tard au début du mois de mars 2022.**

V - Missions d'appui des partenaires universitaires français en Côte d'Ivoire

D'une durée d'une semaine maximum, ces missions permettront d'apporter un appui technique complémentaire en plus des activités prévues dans le cadre du lot N°1, à la reconfiguration des parcours à finalité professionnelle

et d'initier ou relancer les partenariats franco-ivoiriens aussi bien dans le domaine académique, que de recherche. De façon spécifique, il s'agira :

- d'organiser un transfert de compétences au bénéfice des membres de l'équipe pédagogique ivoirienne et élaborer en commun des outils pédagogiques puis,
- d'élaborer conjointement avec les enseignants nationaux, les modalités de suivi des étudiants, notamment le suivi éventuel des stages et soutenance de mémoires ou de thèse de Doctorat.

Pour chaque mission identifiée, un dossier sera produit. Il sera constitué :

- d'un Curriculum Vitae du partenaire universitaire pressenti pour effectuer la mission d'appui
- d'un document (3 pages maximum) présentant :
 - * Les objectifs et le programme de la mission,
 - * la pertinence de l'appui au regard des filières professionnelles concernées,
 - * le projet de convention éventuel entre les structures concernées,
 - * la description succincte de la structure de rattachement,
 - * l'identification d'un homologue national, référent chargé d'élaborer conjointement le programme de la mission.

Dans le but d'assurer la cohérence des appuis apportés par les partenaires universitaires français, les missions se feront prioritairement dans le cadre du développement du HUB Franco-Ivoirien. Les responsables des établissements d'enseignement supérieur seront sollicités à cet effet et proposeront pour les filières professionnelles porteuses des listes des partenaires susceptibles de venir en appui. Un arbitrage prenant en compte, la pertinence des différents appuis sera rendu par le jury de sélection présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. La mise en route des candidats devra impérativement se faire au début du mois de mars 2022.

VI Livrables

Au plus tard deux semaines après la fin de la bourse de stage ou de la mission d'appui, un rapport succinct (maximum 5 pages) précisant les aspects scientifiques en termes de résultats obtenus ainsi que les conditions de réalisation de la mobilité, devra être transmis exclusivement par voie de messagerie électronique aux mêmes adresses électroniques ci-dessous :

Monsieur Martial DOUABOU : martial.douabou.c2dps@gmail.com ;
Monsieur Fred Adam ZOCLI : adam.zocli.c2dps@gmail.com

Secrétariat du Chef de projet C2D/PS – Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique. Ce rapport sera un élément à ajouter au dossier de mobilité du bénéficiaire.